

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter les points suivants : décision modificative de budget, prise en charge des frais de BAFA et modification des statuts de la fourrière.

I. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - 15 HEURES HEBDOMADAIRES

Lors du dernier conseil municipal, un poste d'adjoint technique à raison de 21 h avait été créé suite à l'augmentation du temps de travail d'un agent intervenant dans différents locaux pour de l'entretien. Le poste que cet agent occupait précédemment à raison de 15 h hebdomadaires est donc supprimé.

II. MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS ET SERVICES : MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ET DU TITRE PAYABLE

Dans la double perspective de la fermeture au 1^{er} janvier de la Trésorerie de Chabonais et de la volonté de faciliter les démarches des administrés, il est proposé de permettre aux usagers d'utiliser le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement pour régler les prestations assurées par la Commune au titre de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs et de la maison de la petite enfance. Un contrat sera préparé à destination des familles qui souhaitent bénéficier de cette option. Ils conserveront le choix du mode de paiement. Le mode précédent (envoi d'un chèque à la Trésorerie) sera conservé.

En parallèle, le titre payable pour un paiement en ligne pourra également être proposé suite à des paramétrages informatiques.

III. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA FUSION DE LA CCHC ET DE LA CC DU CONFOLENTAIS

Sont élus Mmes POINET et MASDIEU ainsi que M. DELAHAYE (14 voix contre 2 pour la liste de Patrick SUDRE) pour représenter la Commune au sein de l'EPCI qui sera créé au 1^{er} janvier 2017, résultant de la fusion de la Communauté de Communes de Haute Charente et de la CC du Confolentais.

IV. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE NORD EST CHARENTE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2016, portant création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable d'Aunac, d'Argentor-Lizonne, de Confolens, de Luxé, de Montemboeuf, de Saint-Claud, de la Vallée de l'Or et de la Vallée du Trançon sont désignés Mme POINET et M. PASCAUD délégués titulaires.

V. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LOCAL DES JEUNES ET MODIFICATION DES TARIFS

Est adopté le règlement intérieur du local des jeunes ainsi que les modifications d'horaires d'ouverture et l'augmentation de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 (de 5 € à 7 €).

VI. ADOPTION DU REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE

Est approuvé le règlement hygiène et sécurité qui précise les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de la Commune.

VII. CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE BOURG

Est décidé de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de bourg.

VIII. PAIEMENT DES DEFIBRILLATEURS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCHC

En 2011, la Commune avait adhéré au groupement de commandes de la CCHC pour l'acquisition de défibrillateurs. La facture vient de nous parvenir mais les différentes pièces juridiques ayant fondé cette opération sont devenues caduques. Il convient donc de délibérer pour autoriser le paiement d'un montant de 2966,08 €.

IX. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – PAIEMENT DES DEFIBRILLATEURS

Est approuvée la décision modificative de budget qui concerne des virements de crédits pour régler la facture des défibrillateurs.

X. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION Bafa

Suite à la formation d'un agent au Bafa, il convient de régler la facture d'un montant de 568 €.

XI. REGIME INDEMNITAIRE

Dans l'attente de la mise en application d'un nouveau régime indemnitaire au sein de la Commune, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), le Conseil Municipal accepte de délibérer pour maintenir le régime indemnitaire actuel.

Par ailleurs, des modifications sont à apporter aux délibérations instaurant le régime indemnitaire. Ainsi, l'indemnité d'administration et de technicité versée à chaque agent titulaire sera désormais versée en juin et en décembre (et non novembre) et celles de l'IFTS et de l'IEMP sont modifiées pour intégrer de nouveaux grades.

XII. ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE D'UN MONTANT DE 69,25 €

L'admission en non-valeur d'une somme de 69,25 € est prononcée, le débiteur étant introuvable malgré les recherches du Trésorier.

XIII. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Est approuvée la proposition de modification de statuts du syndicat mixte de la fourrière.

AFFAIRES DIVERSES :

Calitom viendra présenter la méthode de mise en place de la plateforme de broyage courant janvier (date à confirmer).

Un nouveau médecin s'installera à Chabanais au mois de janvier.

La Commune prévoit l'acquisition d'un nouvel aspirateur à feuilles. Cette année, les agents ont dû ramasser les feuilles à la pelle.

Une demande d'aide financière a été faite auprès de l'Etat pour des travaux de sécurisation des écoles.

La CCHC nous sollicite pour réaliser un passage piéton pour les personnes à mobilité réduite (zone de Chassat). Ces travaux pourraient être intégrés au programme du FDAC 2017.

Il est envisagé d'exclure un enfant de la cantine pendant 2 jours en raison de son comportement envers les autres enfants.

4 noms seront à rajouter au monument aux morts.

« L'Afrique chez vous » viendra présenter son association lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le fonctionnement des différents services communaux est évoqué.

Le permis de construire pour les travaux d'extension de la Maison de la Petite Enfance vient d'être déposé. La consultation des entreprises sera faite en janvier pour un début des travaux, en mai dans le meilleur des cas.